

Dispositions spécifiques ORSEC « Tranchée Couverte »

TABLE DES MATIERES

Arrêté d'approbation	pages 3-4
Préambule	page 5
Présentation de l'ouvrage	
✓ implantation et caractéristiques	page 6
✓ infrastructures de sécurité	pages 6-7
✓ cas particulier de l'hélistation	page 8
✓ trafic	page 9
Définition et analyse des risques	page 10
Schéma de transmission de l'alerte	
✓ selon la classification des événements	page 11
✓ selon événement de catégorie 3 avec évacuation	page 12
Évaluation de la situation et moyens mis en œuvre	page 13
Missions particulières des intervenants	
✓ Cofiroute	page 14
✓ Préfecture	page 15
✓ SIDSIC	page 16
✓ SDCI	page 16
✓ SDIS	page 17
✓ GENDARMERIE	page 18
✓ DDSP	page 19
✓ DDT	page 20
✓ Département de M&L-Direction routes départementales	page 21
✓ Mairie d'Angers	page 22
✓ Angers-Loire-Métropole	page 22
✓ Mairie d'Avrillé	page 23
✓ DT49-ARS	page 24
✓ SAMU	pages 25-26
✓ Croix-Rouge	page 24
Annexes	
annuaire	page 25
itinéraire de la "grande noria"	pages 26-27
plan de situation	page 28
vue d'ensemble	page 29
localisation du Cossec "Hélène Boucher" (CARE)	page 30
glossaire des abréviations	pages 31-32
langage commun à utiliser (soutien des populations)	page 33
mises à jour	page 34



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

CABINET DU PREFET

Service interministériel
de défense et de protection civiles

Arrêté n°15 - 099 CAB/SIDPC
portant approbation des dispositions spécifiques Orsec
"Tranchée Couverte - Contournement nord d'Angers"

La Préfète de Maine-et-Loire,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de la sécurité routière ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le décret n° 2004- 374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC et pris pour application de l'article 14 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU la directive 2004/54/CE du 29 avril 2004 concernant les exigences de sécurité minimales applicables aux tunnels du réseau routier transeuropéen ;

VU l'arrêté de 08 novembre 2006 modifié fixant les exigences de sécurité minimales applicables aux tunnels de plus de 500 m du réseau transeuropéen ;

VU la circulaire interministérielle n°2006-20 du 29 mars 2006 relative à la sécurité dans les tunnels routiers d'une longueur supérieure à 300 m ;

VU le plan d'intervention et de secours (PIS) de l'exploitant relatif à la tranchée couverte ;

VU l'arrêté préfectoral 2014 092-0019 du 2 avril 2014 autorisant le renouvellement d'exploitation de la tranchée couverte du Contournement Nord d'Angers sur l'autoroute A11 pour une durée de six ans ;

VU les avis des services et collectivités consultés ;

SUR proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet :

ARRÊTE

Article 1er :

Les dispositions spécifiques Orsec "Tranchée couverte - Contournement Nord d'Angers" annexées au présent arrêté sont approuvées et d'application immédiate à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 2 :

Le plan de secours spécialisé "Tranchée couverte" n°08-019 SIDPC-GP approuvé le 24 avril 2008 est abrogé.

Article 3 :

Ce document sera modifié chaque fois que de besoin et, en tout état de cause, réactualisé tous les cinq ans.

Article 4 :

M. le Secrétaire général de la préfecture, Mme la Sous-préfète, directrice de cabinet, M. le Président du Conseil départemental, M. le Directeur de Cofiroute, M. le Président d'Angers-Loire-Métropole, MM. les Maires d'Angers et d'Avrillé, Mme la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé, M. le Directeur départemental de la sécurité publique, M. le Commandant du groupement de la Gendarmerie de la Maine-et-Loire, M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, M. le Directeur Départemental des Territoires, M. le Directeur du Service d'Aide Médicale Urgente, M. le Président départemental de la Croix-Rouge Française, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Angers, le 11 DEC. 2015

Béatrice ABOLLIVIER



PREAMBULE

Le dispositif ORSEC « tranchée couverte » vise à définir les modalités d'organisation des secours et de mise à l'abri des personnes lors d'un incendie et/ou accident dans la tranchée couverte.

Il vient en complément du plan d'intervention et de sécurité (P.I.S.) de la Tranchée Couverte et de ses abords immédiats.

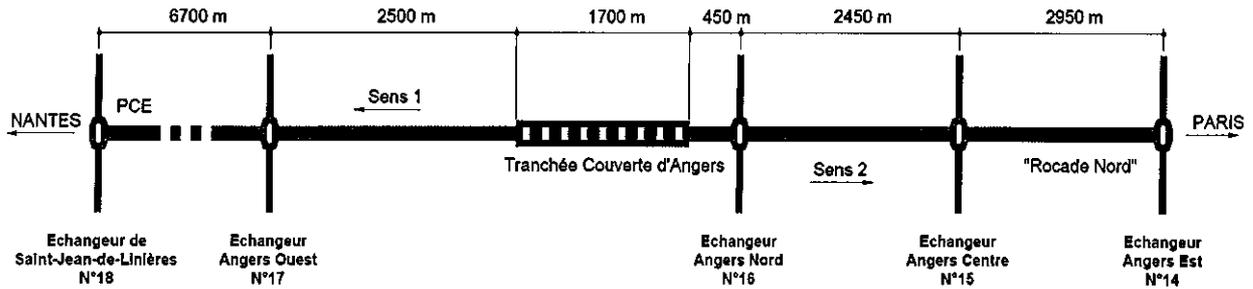
Son déclenchement se fera en lien avec tout ou partie du plan de gestion du trafic (P.G.T) chargé, en cas de fermeture partielle ou totale de la TC, de mettre en place des itinéraires de substitution.

I - PRESENTATION DE L'OUVRAGE

I-1) Implantation et caractéristiques

La Tranchée Couverte (TC) permet d'assurer la continuité autoroutière de l'A11 (Paris ↔ Nantes) entre les PR 265,0 et 266,7

Le gestionnaire de cet ouvrage est COFIROUTE



D'une longueur de 1700m environ, avec deux tubes unidirectionnels de deux voies de 3m50 chacun, globalement orientée Est/Ouest, la TC est implantée sur les deux communes d'Angers et d'Avrillé.

- La tête Est (côté Paris ou Le Mans) se trouve sur la commune d'Angers à environ 450m de l'échangeur n°16 de la RD107.
- La tête Ouest (côté Nantes) se trouve sur la commune d'Avrillé à environ 2500m de l'échangeur n°17 de la RD106.

La vitesse maximale sur le tronçon est de 90km/h
Le gabarit maximal autorisé en hauteur est de 4m75

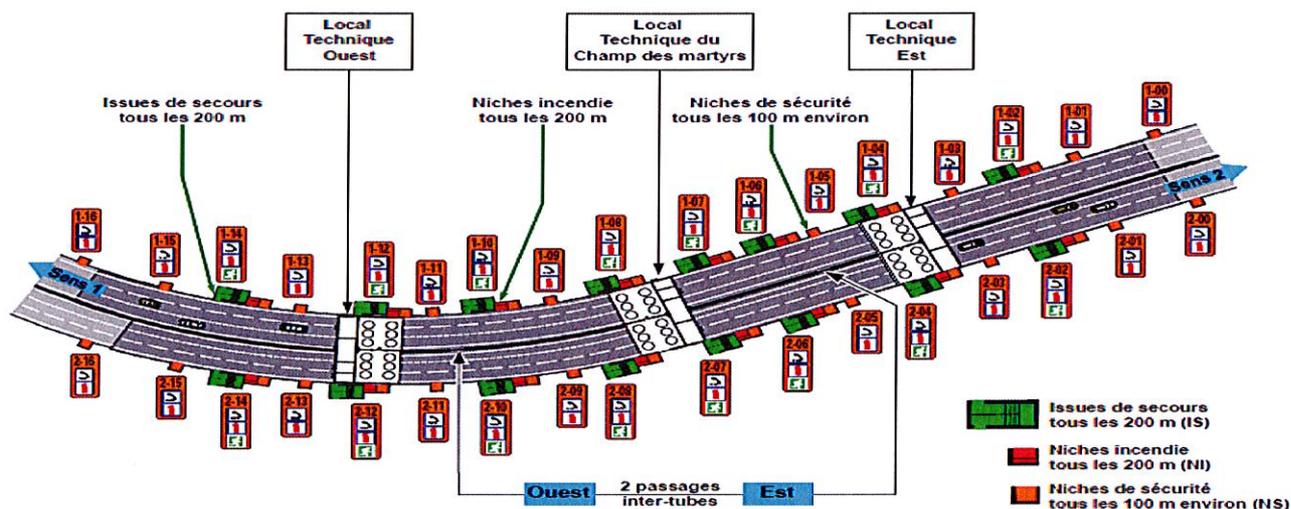
Les transports de marchandises dangereuses sont interdits dans la TC

I-2) Infrastructures de sécurité

L'ouvrage comprend différents dispositifs de génie civil destinés à la sécurité :

- **34 niches de sécurité** (17 dans chaque sens, ou tube), accolées aux issues de secours, tous les 100m environ (comportant un poste d'appel d'urgence et deux extincteurs), munies d'une rampe d'accès et d'un trottoir surbaissé facilitant l'accessibilité des P.M.R. ;
- **16 issues de secours** (8 par tube), implantées tous les 200m côté BAU, pour permettre aux personnes présentes dans la TC de regagner l'air libre à pied si nécessaire, et aux P.M.R. d'attendre les secours publics ;
- **16 niches incendie** (8 par tube), implantées tous les 200m, destinées aux services incendie ;

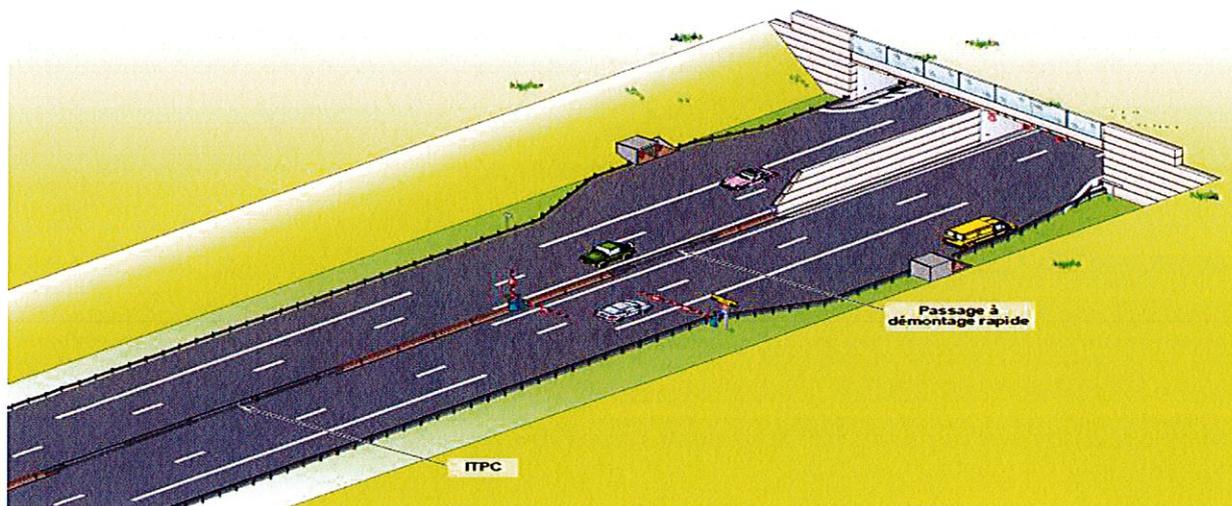
- 6 stations d'extraction massive des fumées (3 par tube), accolées deux à deux et implantées sur la TC pour délimiter des cantons de désenfumage de longueur < à 500m
- 2 passages inter-tubes de 3m50 de largeur et de hauteur
- des caniveaux à fentes avec regard siphonoïde (tous les 50m) pour permettre l'écoulement des liquides (en particulier ceux provenant des réservoirs de PL en cas d'incident), leur disparition de la chaussée et leur non-propagation sur la totalité du linéaire.



A noter la présence à proximité de chaque tête et à l'extérieur de la TC :

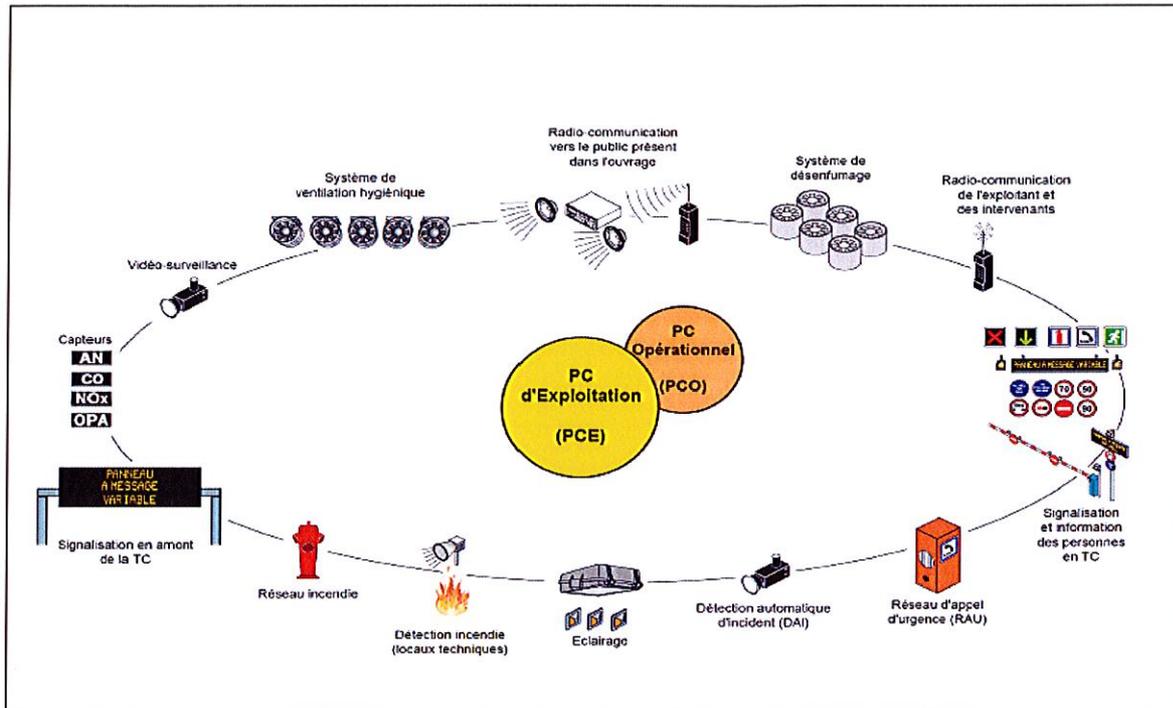
- d'1 interruption de terre-plein central (ITPC) pour permettre le passage de véhicules des forces d'intervention, d'un sens vers l'autre
- d'1 emplacement (12m de long et 3m de large) pour le stationnement des véhicules de secours

Le démontage-remontage des ITPC est effectué par les agents routiers de Cofiroute, et par le SDIS si nécessaire.



ITPC et Passage à démontage rapide tête Est

Schéma général d'implantation des équipements et infrastructures de sécurité dans la Tranchée Couverte



I-3) Cas particulier de l'hélistation

Une hélistation est implantée au droit de la TC du Contournement Nord-Angers (CNA) sur le tronçon 28, à proximité immédiate du Local Technique Est (LTE).

Les hélicoptères survolent le LTE, soit à l'atterrissage, soit au décollage.

La gestion de l'hélistation est assurée par le CHU.

Trois caméras, positionnées sur l'hélistation, sont visualisables depuis le CHU

Un gyrophare permet de prévenir les pilotes d'hélicoptères du fonctionnement d'un ou plusieurs ventilateurs d'extraction du LTE

Une convention d'exploitation CHU-COFIROUTE a été élaborée pour définir les interactions et les moyens à mettre en œuvre pour exploiter l'hélistation au regard de son implantation et de réduire les risques d'accidents d'hélicoptères avec la présence de la station d'extraction du tunnel à proximité.

I-4) Trafic

Les trafics enveloppes retenus correspondent à l'horizon 2019.

Sens 1 (Paris-Nantes)

Trafic moyen journalier annuel (TMJA) : 33 400 véh/jour (dont 2596 PL)

Heure de pointe du matin (HPM) : 3 150 véh/heure

(HPM : entre 7h et 9h)

Heure de pointe du soir (HPS) : 2 800 véh/heure

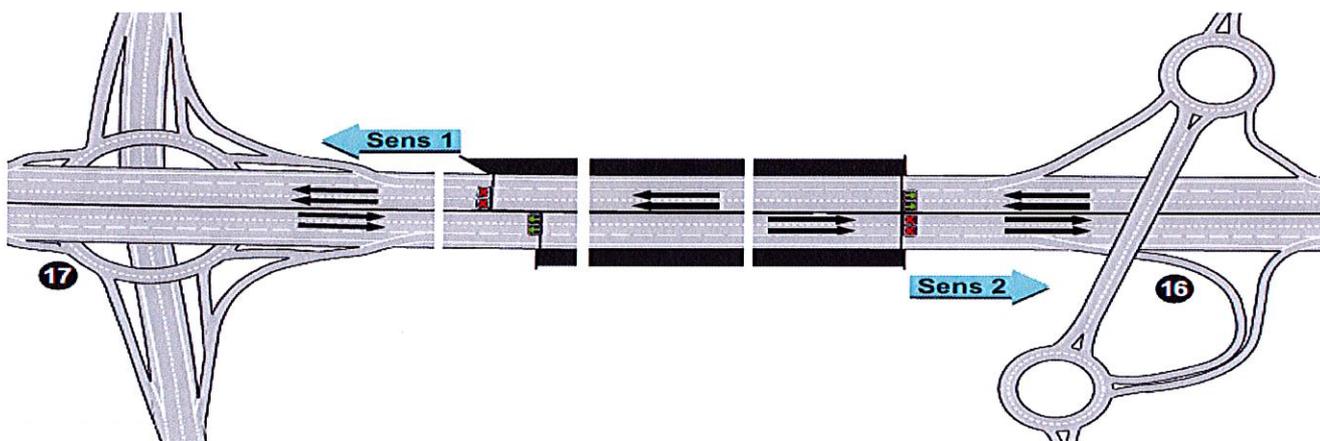
(HPS : entre 17h et 19h)

Sens 2 (Nantes-Paris)

Trafic moyen journalier annuel (TMJA) : 34 300 véh/jour (dont 2950 PL)

Heure de pointe du matin (HPM) : 3 060 véh/heure

Heure de pointe du soir (HPS) : 2 860 véh/heure



II - DÉFINITION ET ANALYSE DES RISQUES

Les risques qui affectent la tranchée couverte ainsi que ses accès sont essentiellement des risques courants liés à un axe routier.

A l'origine de l'activation des dispositions spécifiques ORSEC « Tranchée Couverte », on peut trouver :

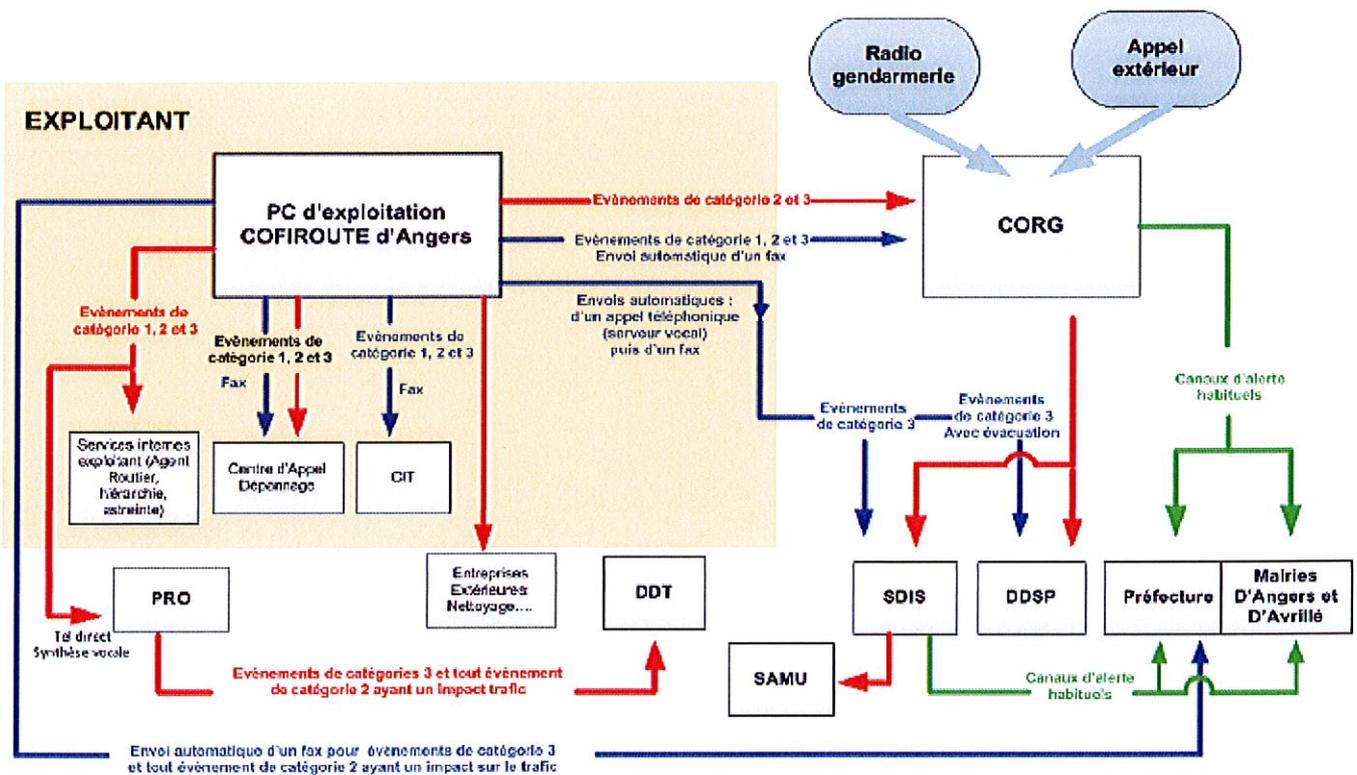
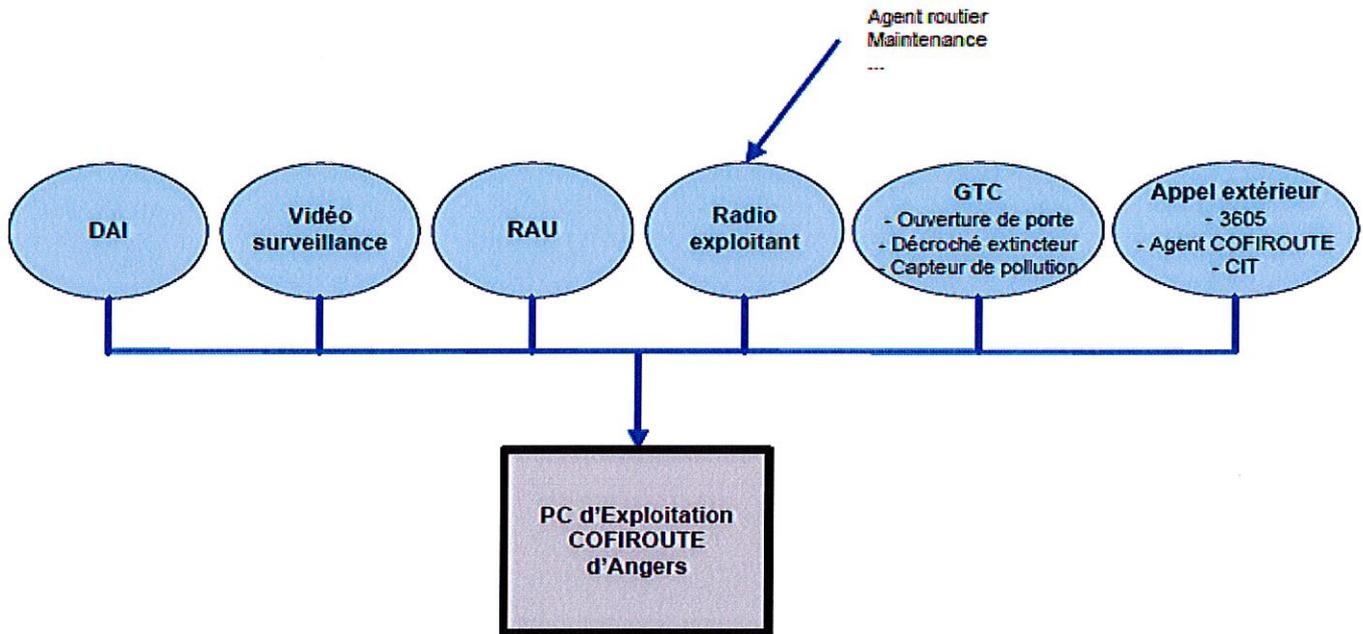
- accident majeur de circulation impliquant un ou plusieurs véhicules avec nombreuses victimes
- incendie non maîtrisable d'un ou de plusieurs véhicules nécessitant l'évacuation
- autres événements majeurs (blocage prolongé, alerte à la bombe, menaces, malveillance)

Les transports de matières dangereuses sont interdits dans la tranchée couverte

Dispositions spécifiques ORSEC « Tranchée Couverte »

ALERTE ET ORGANISATION

Schéma de transmission de l'alerte



Classification des événements :

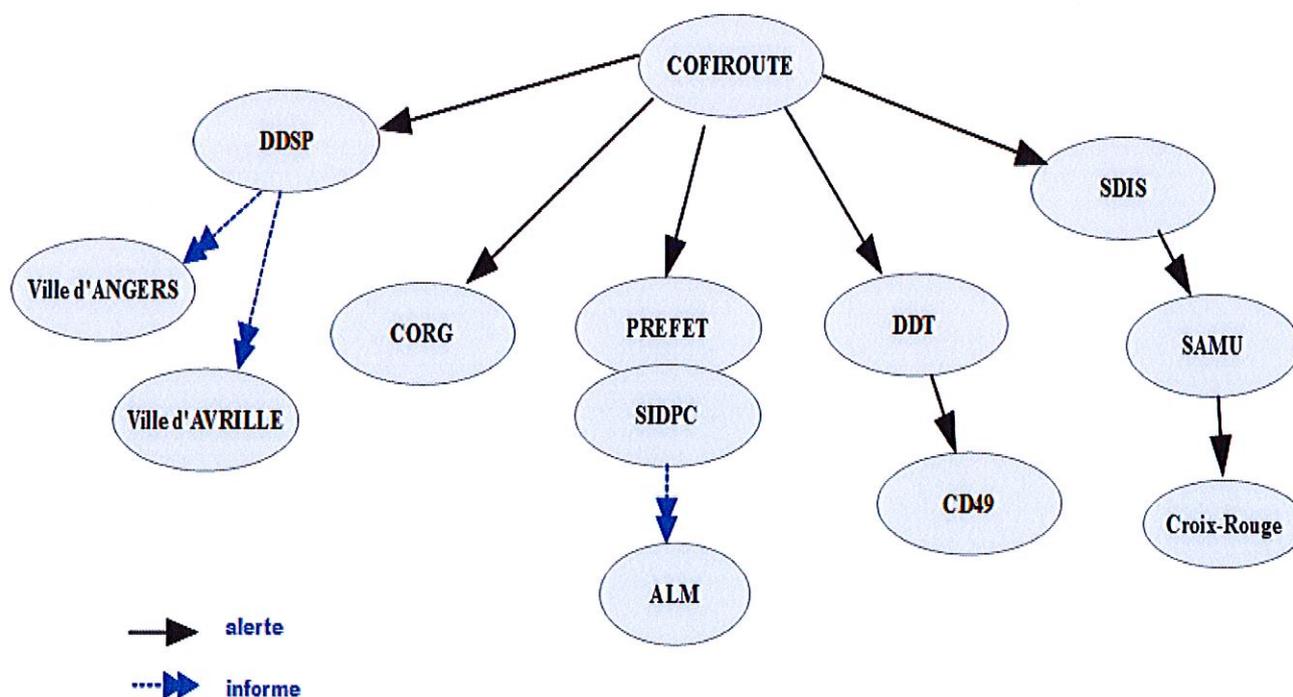
- événements de catégorie 1 : intervention de l'exploitant (avec ses propres moyens)
- événements de catégorie 2 : intervention de l'exploitant + la gendarmerie
- événements de catégorie 3 : intervention de l'exploitant + la gendarmerie + SDIS (+DDSP+SAMU si évacuation des personnes)

Dispositions spécifiques ORSEC « Tranchée Couverte »

ALERTE ET ORGANISATION

Schéma de transmission de l'alerte avec évacuation

Schéma d'alerte selon événement de catégorie 3 avec évacuation de la Tranchée Couverte



- **PCO** (au PCE de Saint-Jean-de-Linières) : Cofiroute - SDIS - DDT - Gendarmerie - DDSP - Représentant Préfet (DOS)
- **COD** (au SIDPC) : SDIS - Gendarmerie - DDSP - DDT - DT-ARS - SDCI - SIDSIC - représentant Angers + Avrillé - SIDPC
- **CCC** (à Avrillé) : élus - Police municipale - personnel communal - DDSP - Croix-Rouge - Associations de sécurité civile (?)
(activation du CARE au COSEC "Hélène-Boucher")

12 / 2015

Dispositions spécifiques ORSEC « Tranchée Couverte »

ALERTE ET ORGANISATION

Évaluation de la situation et moyens mis en œuvre

ANALYSE DE LA SITUATION

<ul style="list-style-type: none">→ Incendie non maîtrisable nécessitant l'évacuation <p>et/ou</p> <ul style="list-style-type: none">→ Accident avec nombreuses victimes	<ul style="list-style-type: none">→ Détection par le PCE de Saint-Jean-de-Linières→ Application des consignes internes de sécurité (PIS)→ Alerte par Cofiroute du SDIS-DDT-Gendarmerie→ Préfecture (astreinte SIDPC) prévenue par Cofiroute et DDT	<ul style="list-style-type: none">→ Le COS, en concertation avec le PCE et la Gendarmerie, propose au Préfet le déclenchement du dispositif Orsec "Tranchée Couverte" et les mesures à prendre sur l'utilisation des deux tubes
---	---	---

ENGAGEMENT DES MOYENS

<ul style="list-style-type: none">→ Incendie non maîtrisé→ Demande de déclenchement du plan NOVI (nombreuses victimes)	<ul style="list-style-type: none">→ Information de la population par les radios conventionnées RCF Anjou-Ouest FM-Alouette FM→ Radio Vinci Autoroute (RVA) 107.7→ PMV (panneaux à messages variables)→ Mise en œuvre tout ou partie du PGT par DDT	<ul style="list-style-type: none">→ Garantir l'accès à la tranchée couverte aux véhicules de secours (SDIS-SAMU-Dépanneurs)→ Evacuation et prise en charge des impliqués
---	---	---

RETOUR A LA NORMALE

<ul style="list-style-type: none">→ Incendie et/ou accident maîtrisé	<ul style="list-style-type: none">→ Information de la population par les radios conventionnées RCF Anjou-Ouest FM-Alouette FM→ Radio Vinci Autoroute (RVA) 107.7→ PMV (panneaux à messages variables)→ Levée de tout ou partie du PGT par DDT	<p><u>Après avis préalables GN/PN/SDIS :</u></p> <ul style="list-style-type: none">→ Reprise du trafic dans la tranchée couverte (TC) aux conditions normales→ Gestion du retour des impliqués à leurs véhicules dans la TC
--	--	--

Dispositions spécifiques ORSEC « Tranchée Couverte »
ALERTE ET ORGANISATION
Missions particulières des intervenants

Exploitant COFIROUTE	
Analyse de la situation	<ul style="list-style-type: none"> → Met en œuvre les actions prévues par le PIS → Déclenche si besoin la fermeture du ou des deux tubes → Alerte des acteurs externes et internes à Cofiroute
Engagement des moyens	<ul style="list-style-type: none"> → Alerte les agents routiers* → Alerte les permanences internes (permanence opérationnelle de centre* (POC), permanence de région opérationnelle (PRO) et, selon situation, la permanence technique → Informe par tous moyens les usagers (PMV - RVA 107.7) → Suit l'évolution de l'événement et rend compte de la situation <p>(*) : selon l'événement, seront dépêchés sur place les agents routiers et la POC</p>
Retour à la normale	<ul style="list-style-type: none"> → Contrôle les différentes fonctionnalités de la TC → Confirme le retour à la normale → Suit et rend compte de l'évolution des conditions du trafic

Dispositions spécifiques ORSEC « Tranchée Couverte »

ALERTE ET ORGANISATION

Missions particulières des intervenants (suite)

PREFECTURE

Analyse de la situation	<ul style="list-style-type: none">→ Veille à la collecte rapide et à la vérification de la fiabilité des informations qui remontent du terrain→ Procède à l'alerte et à la transmission d'information en direction des services et différentes entités concernées (COGIC, COZ, Procureur, Préfets de départements limitrophes)→ Collecte les avis techniques nécessaires à la prise des premières décisions.→ Active si nécessaire le COD→ S'assure de la bonne exécution des procédures réflexes par les services concernés.→ Assure l'information des médias→ Active si nécessaire la cellule d'information du public (CIP)
Engagement des moyens	<ul style="list-style-type: none">→ Arme le PCO en relation avec le COS.→ S'assure que tous les moyens et la logistique nécessaires à l'événement ont été engagés. En cas de besoin, procède à toutes réquisitions utiles.→ Coordonne l'engagement des moyens.
Retour à la normale	<ul style="list-style-type: none">→ S'assure du retour à la normale avant d'autoriser la levée des moyens déployés.→ S'assure que le suivi de la prise en charge des victimes est effectif.→ Veille au bon déroulement des procédures post-crise (indemnisation, suivi des victimes)→ Assure la communication post-crise et le RETEX.

Dispositions spécifiques ORSEC « Tranchée Couverte »
ALERTE ET ORGANISATION
Missions particulières des intervenants (suite)

SIDSIC	
Analyse de la situation	<ul style="list-style-type: none"> → Attend la demande du Chef du SIDPC pour la mise en œuvre des moyens de communication
Engagement des moyens	<ul style="list-style-type: none"> → Met à disposition des moyens de télécommunication au COD → Met en place de moyens radio (ACROPOL) dans la salle de commandement de "Troussebouc"(au PCO) → Assure les liaisons nécessaires à la C.I.P.
Retour à la normale	<ul style="list-style-type: none"> → Levée du dispositif.

Service départemental de la Communication Interministérielle (S.D.C.I.)	
Analyse de la situation	<ul style="list-style-type: none"> → Centralise et fait valider les informations → Déclenche la communication de crise dans la première heure : point de situation et consignes par tous les moyens à disposition (communiqué de presse, site internet, twitter)
Engagement des moyens	<ul style="list-style-type: none"> → Actualise régulièrement la communication (points de situation et bilans réguliers) → Sur décision du DOS, identifie des intervenants et organise des points-presse sur site → Propose les conditions de prise de son et/ou d'images → Met en œuvre la convention pour l'information des populations signée avec Alouette FM, Ouest FM et RCF Anjou → Détermine les messages pour la C.I.P. et échange l'information avec elle
Retour à la normale	<ul style="list-style-type: none"> → Établit un bilan humain et matériel, fait le point des moyens engagés et des pistes de travail éventuellement déterminées, délivre les consignes de retour à la normale, dans un communiqué de presse post-crise (reprise sur le site internet et les réseaux sociaux)

Dispositions spécifiques ORSEC « Tranchée Couverte »

ALERTE ET ORGANISATION

Missions particulières des intervenants (suite)

SDIS

Analyse de la situation	<ul style="list-style-type: none">→ Prend en compte la nature de l'événement et dimensionne les secours→ Complète éventuellement l'information reçue auprès du gestionnaire COFIROUTE (lieu précis, accessibilité, nombre de véhicules ...)→ Procède après confirmation de l'événement, à l'information des autorités
Engagement des moyens	<ul style="list-style-type: none">→ Engage les moyens prévus suivant le scénario retenu (plan Novi ou incendie non maîtrisé)→ Active le CODIS→ Envoie un officier de liaison au PC de Saint-Jean-de-Linières→ Détache un représentant du SDIS au COD→ Anticipe sur l'évolution de l'intervention et prévoit les renforts nécessaires.→ Assure le rôle de COS sous l'autorité du DOS→ Met en œuvre les actions de désincarcération, d'extinction et de protection d'incendie→ Met en œuvre les actions de prise en charge des victimes en lien avec le SAMU
Retour à la normale	<ul style="list-style-type: none">→ Désengagement progressif des moyens→ S'assure de la sécurité de l'ouvrage avec le DOS et l'exploitant avant réouverture partielle ou totale

Dispositions spécifiques ORSEC « Tranchée Couverte »
ALERTE ET ORGANISATION
Missions particulières des intervenants (suite)

GENDARMERIE	
Analyse de la situation	<ul style="list-style-type: none"> → Informée par le PC Exploitant Cofiroute → Vérifie rapidement le type d'incident (incendie, accident, nombre de VL, PL, blessés) → Fait le point sur la perturbation du trafic
Engagement des moyens	<ul style="list-style-type: none"> → Pour l'évacuation du tunnel → Pour les constatations → Pour le PGT → Pour le PMA → Sécurisation des lieux pour empêcher les troubles à l'ordre public (badauds, presse, accès au secours etc...) → Protection des personnes et des biens à l'intérieur du tunnel → Envoie un représentant au PCO (PC exploitant de St Jean de Linière) → Envoie un représentant au COD (préfecture) → Arme la salle de décision du groupement de gendarmerie → Procède à l'enquête judiciaire et rend compte au Procureur de la République <p style="margin-left: 20px;"><u>Si besoin de renforts :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → Brigade de recherches, TIC et tous les moyens gendarmerie.
Retour à la normale	<ul style="list-style-type: none"> → En liaison avec l'EDSR49, veille à la sécurité routière et publique lors du retour à la normale

Dispositions spécifiques ORSEC « Tranchée Couverte »

ALERTE ET ORGANISATION

Missions particulières des intervenants (suite)

DDSP

Analyse de la situation	<ul style="list-style-type: none">→ Informée par le PC Exploitant Cofiroute
Engagement des moyens	<ul style="list-style-type: none">→ Alerte les mairies d'Angers et d'Avrillé ;→ Prend en charge, au niveau des sorties de secours, les personnes évacuées de la TC ;→ Interdit à toutes personnes de pénétrer dans la TC par ces mêmes issues ;→ Tient des points de circulation sur l'itinéraire de la grande noria (CHR) pour faciliter le trafic des ambulances ;→ Facilite l'accès aux intervenants à proximité du tunnel ;→ Procède à l'identification des impliqués au point de regroupement des indemnes (PRI) avant leur acheminement (par la police municipale ou par des agents du service technique) au Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE) - COSEC "Hélène Boucher" ;→ Recoupe les identités recueillies avec celles des impliqués relevées par la mairie d'Avrillé au CARE ;→ Participe au PGT (consécutif à la coupure de la TC)→ Participe au COD + PCO
Retour à la normale	<ul style="list-style-type: none">→ Contrôle et facilite, au niveau des portes d'évacuation, le retour des impliqués vers leur véhicule se trouvant dans la TC ;→ Fluidifie la circulation.

Dispositions spécifiques ORSEC « Tranchée Couverte »
ALERTE ET ORGANISATION
Missions particulières des intervenants (suite)

DDT	
Analyse de la situation	<ul style="list-style-type: none"> → Informe les gestionnaires de voirie → Informe les fédérations de transports routier et voyageurs : secretariat@fntv-pdl.org jeanchristophe.limousin@fntr-pdl.org udt49@wanadoo.fr → Prépare la mise en œuvre du PGT
Engagement des moyens	<ul style="list-style-type: none"> → Participe au COD <p style="text-align: center;"><u>Coordination des gestionnaires de voirie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → Met en œuvre le PGT ; → Assure l'information du COD sur l'état du réseau routier général ; → S'assure, après décision de la gendarmerie, de l'évacuation de la nasse de véhicules dans la TC en liaison avec Cofiroute. <p style="text-align: center;"><u>Commissariat aux entreprises de transport et de travaux publics :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → fournit et coordonne les moyens de transport routiers nécessaires aux opérations d'évacuation ; → fournit les engins et les matériaux spéciaux nécessaires aux opérations de secours ; → prépare les réquisitions, une fois que les moyens courants des forces de l'ordre, SDIS, gestionnaires, auteurs, assureurs sont épuisés.
Retour à la normale	<ul style="list-style-type: none"> → s'assure du rétablissement de la circulation dans la TC → lève les mesures du PGT mises en œuvre

Dispositions spécifiques ORSEC « Tranchée Couverte »
ALERTE ET ORGANISATION
Missions particulières des intervenants (suite)

Département de Maine-et-Loire / DIR. ROUTES DÉPARTEMENTALES	
Analyse de la situation	<ul style="list-style-type: none"> → Informée par la DDT → S'assure de l'absence de contraintes sur le réseau de délestage (routes départementales)
Engagement des moyens	<p>Sur mise en œuvre du PGT par DDT :</p> <p>1°) Informe :</p> <ul style="list-style-type: none"> → l'Unité des Voies d'Angers pour incident sens 1 ou 2 → l'ATD Lion d'Angers et ATD Baugé pour incident sens 2 <p>2°) Organise des patrouilles de surveillance du réseau de délestage (routes départementales) ;</p> <p>3°) Informe l'usager local par activation des PMV situés sur le réseau départemental ;</p> <p>4°) renseigne le COD - DDT de l'évolution de la circulation sur les routes départementales.</p>
Retour à la normale	<ul style="list-style-type: none"> → Etat des lieux des routes départementales empruntées par les itinéraires de délestage

Dispositions spécifiques ORSEC « Tranchée Couverte »
ALERTE ET ORGANISATION
Missions particulières des intervenants (suite)

MAIRIE D'ANGERS	
Analyse de la situation	<ul style="list-style-type: none"> → Alertée par le Centre d'information et de commandement (CIC) de la DDSP → La Ville d'Angers est tenue informée par le fax de l'accueil 1 (fax : 02.41.05.39.50)
Engagement des moyens	<ul style="list-style-type: none"> → Met en œuvre le PGT → Vient en appui de la Police municipale d'Avrillé pour prendre en charge les impliqués à la sortie des issues de secours (que cette issue soit sur Angers ou Avrillé) et les accompagner au CARE (Cosec Hélène Boucher). Idem pour le retour.
Retour à la normale	<ul style="list-style-type: none"> → Simple information par le fax de l'accueil 1 → Suivi du retour à la normale

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE	
Analyse de la situation	<ul style="list-style-type: none"> → Informé par la Préfecture (COD)
Engagement des moyens	<ul style="list-style-type: none"> → Suivi du PGT avec les autres partenaires
Retour à la normale	<ul style="list-style-type: none"> → Suivi du retour à la normale, en particulier pour le PGT

Dispositions spécifiques ORSEC « Tranchée Couverte »

ALERTE ET ORGANISATION

Missions particulières des intervenants (suite)

MAIRIE D'AVRILLÉ

Analyse de la situation	<ul style="list-style-type: none">→ Alertée par le Centre d'information et de commandement (CIC) de la DDSP→ Suite à incendie nécessitant l'évacuation, active le PCS→ Prend en charge les impliqués au Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE)
Engagement des moyens	<ul style="list-style-type: none">→ Active la Cellule de Crise Communale (CCC), dans le cadre du PCS, pour coordonner l'action des moyens de la commune→ Active le CARE (Cosec "Hélène Boucher")→ Participe à la gestion des routes (dans le cadre du PGT)→ Met à disposition la Police Municipale pour prendre en charge les impliqués au point de regroupement des indemnes (PRI) et les accompagner au CARE (Cosec Hélène Boucher)→ Prend en charge la restauration des impliqués et des personnels au sein du CARE→ recense les personnes accueillies dans le CARE
Retour à la normale	<ul style="list-style-type: none">→ Réacheminement des impliqués du CARE aux issues de secours de la TC→ Désactivation du CARE - retour à la normale

Dispositions spécifiques ORSEC « Tranchée Couverte »
ALERTE ET ORGANISATION
Missions particulières des intervenants (suite)

DT49 - ARS	
Analyse de la situation	<ul style="list-style-type: none"> → Alertée par le SIDPC → Prend contact avec le SAMU ainsi que les établissements de santé potentiellement concernés par l'accueil de victimes
Engagement des moyens	<ul style="list-style-type: none"> → Assure les liaisons avec le SAMU et les établissements de santé (réception fiches de synthèse et bilans des victimes notamment) → Applique, le cas échéant, les dispositions du plan ORSEC NOVI → Fait mettre en œuvre et appliquer si nécessaire les prescriptions du PLAN BLANC ELARGI → S'informe auprès du SAMU du déclenchement ou non de la CUMP et, le cas échéant, de ses modalités d'interventions
Retour à la normale	<ul style="list-style-type: none"> → Etablit et suit l'évolution de la liste des victimes (identité, pathologie, destination de prise en charge, devenir)

Dispositions spécifiques ORSEC « Tranchée Couverte »

ALERTE ET ORGANISATION

Missions particulières des intervenants (suite)

SAMU

Analyse de la situation

RECEPTION DE L'ALERTE

- 1) TRANSMISSION
 - si alerte reçue par le CTA 18 du CODIS 49 : transmission immédiate au Centre 15 du SAMU 49,
 - si alerte reçue par le Centre 15 : transmission immédiate au CTA 18.
- 2) RECUEIL DES INFORMATIONS
 - type d'accident : accident voie publique, incendie, explosion, transport matières dangereuses...
 - nombre présumé et bilan des victimes.
- 3) DECISION DU DIMENSIONNEMENT DE L'INTERVENTION
En concertation avec l'Officier SP de garde au CTA 18 :
 - selon le nombre présumé de victimes, leur gravité clinique et la pathologie prédominante (blasté, brûlé, intoxiqué),
 - type et niveau du Plan de Secours à engager : *plan 8 VSAV* ou *plan ORSEC NOVI*,
 - le point de rassemblement des moyens retenu (PRM).

Engagement des moyens

APPLICATION DES PROCEDURES

Dans tous les cas, le Centre 15 indique aux intervenants la zone d'exclusion (= périmètre de sécurité) éventuelle à ne pas franchir, le PRM retenu et le trajet pour y accéder.

4) DÈS L'ALERTE INITIALE

Le Centre 15 engage une équipe SMUR en reconnaissance

5-a) EVENEMENT METTANT EN OEUVRE LE PLAN ORSEC NOVI

Le Centre 15 applique les procédures prévues dans le PLAN ORSEC NOVI.

Il engage :

- les SMUR (dont le(s) héliSmur),
- la (les) association(s) de secouristes devant être déclenchées par le SAMU selon les conventions en vigueur.
- la CUMP (appel téléphonique direct au médecin référent départemental CUMP).

Il alerte rapidement :

- les Etablissement de Santé de 1^{ère} ligne,
 - les Etablissement de Santé d'appui,
- pour préalerte d'une demande de déclenchement de leur(s) Plan(s) Blanc(s)

Il alerte dans un deuxième temps

- l'Etablissement de Transfusion Sanguine de Maine et Loire (EFS),
- les SAMU voisins,
- le Centre Antipoison,
- les autres SMUR nécessaires au niveau suivant du plan.

5-b) EVENEMENT METTANT EN OEUVRE LE PLAN 8 VSAV.

Le Centre 15 applique les procédures prévues dans le PLAN 8 VSAV.

Il engage les SMUR et alerte les établissements de Santé de 1^{ère} ligne.

Il alerte le Centre Antipoison, l'Etablissement de transfusion sanguine, la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP).

... / ...

Déroulement de l'intervention	<p>Le Centre 15 coordonne l'intervention des SMUR et de la CUMP,</p> <ul style="list-style-type: none">→ détermine l'orientation des victimes vers les Etablissements de Santé et organise leur accueil,→ informe le médecin évacuateur sur place de ces destinations,→ régule les transferts inter-hospitaliers.
Retour à la normale	<p>Le Centre 15</p> <ul style="list-style-type: none">→ informe l'ARS-DT49 de la fin de l'intervention et transmet une première synthèse→ informe toutes les structures qu'il a engagées ou mises en préalerte de la fin de l'intervention.

Dispositions spécifiques ORSEC « Tranchée Couverte »
ALERTE ET ORGANISATION
Missions particulières des intervenants (suite)

CROIX ROUGE	
ANALYSE DE SITUATION	
ENGAGEMENT DES MOYENS	<p>PMA : déclenchement par le SAMU moyens : 4 équipiers secouristes/1VPSP/1 lot A supplémentaire</p> <p>PRM : point de transit</p> <p>CUMP</p> <ul style="list-style-type: none"> → déclenchement par : SAMU → Moyens : 3 équipiers secouristes/1 VL → point de transit : PRM ou PUMP directement → localisation : PMA ou Cosec "Hélène Boucher" <p>CARe</p> <ul style="list-style-type: none"> → Déclenchement par SAMU → Accueil des impliqués dans le CARe (Cosec "Hélène Boucher") à Avrillé. <p><u>Missions attendues :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → vient en aide, <u>en cas de besoin</u>, à la police municipale d'Avrillé pour assurer le transport des indemnes vers le CARe ; (moyens : 10 volontaires - 1 lot CAI - 1 lot CHU - 1 véhicule logistique - 2 VL) → assure la mise en place d'un centre d'accueil et, si nécessaire, d'un centre d'hébergement d'urgence (moyens : 10 volontaires - 1 lot CAI - 1 lot CHU - 1 véhicule logistique - 2 VL)
RETOUR A LA NORMALE	

Dispositions spécifiques ORSEC « Tranchée Couverte »

ANNEXES

Annuaire

Services	Téléphone	Fax et/ou courriel
PCE (Saint-Jean-de-Linières)	02.41.20.58.25	02.41.20.58.28
PCO (Saint-Jean-de-Linières)	02.41.20.58.10	02.41.20.58.29
CODIS	02.41.33.28.01	02.41.33.28.06
CORG	02.41.36.63.20	02.41.22.94.60
DDSP (CIC)	02.41.57.52.00	02.41.57.52.15
DDT	06.63.38.98.14 (n°PGT) 06.20.62.66.93 (cadre de permanence)	ddt-permanence@maine-et-loire.gouv.fr
Département M&L Dir. Routes Départementales	02.41.33.96.40 (cadre astreinte)	permanence.routes@maine-et-loire.fr
Mairie d'ANGERS	02.41.05.40.00	02.41.05.39.50
Mairie d'AVRILLÉ hors heures ouvrées : <u>astreinte mairie</u>	02.41.37.41.00 02.41.34.44.38	02.41.23.61.18
Angers-Loire-Métropole	02.41.05.50.00	
COSEC "Hélène Boucher" (CARE)	02.41.69.20.95	02.41.69.20.95
Astreinte SIDPC	06.12.78.16.42	02.41.81.80.77
DT-ARS49	0800 277 303	ars44-alerte@ars.sante.fr 02.34.00.02.89
SAMU	02.41.42.26.78	02.41.34.49.57
Croix-Rouge Française cadre d'astreinte :	02.41.87.51.89 06.14.60.86.90	
COZ (Rennes)	02.99.67.74.67	

Dispositions spécifiques ORSEC « Tranchée Couverte »
ANNEXES
Itinéraires de la "grande noria"

En cas d'accident dans le sens 1

- La grande noria utilise la voie de droite (sens2) du tube non impacté et la sortie à l'échangeur du RD107.
- L'itinéraire emprunté est le suivant :
- route d'Epinard
- rue Barra
- place Sainte-Thérèse
- place Bichon
- boulevard Daviers

La police se positionnera à chaque extrémité de la section route d'Epinard-rue Barra pour limiter la circulation sur l'axe et faciliter le passage des secours au niveau des carrefours :

- giratoire sud de l'échangeur
- la place Sainte-Thérèse

Deux autres points de congestion et posant des problèmes d'insertion des secours sont identifiés, la police facilitera le passage des secours au niveau de ces carrefours :

- le carrefour entre la route d'Epinard et le boulevard Jean-Moulin
- place Bichon
- l'itinéraire de retour pour récupérer la RD775 fera par les boulevards

Daviers et Clémenceau, la route de la Meignanne et la RD122. Cette route a des couloirs de bus dans sa partie urbaine et ne sature pas aux heures de pointe.

En cas d'accident dans le sens 2

- La grande noria utilise les voies du sens 2 pour atteindre la sortie de l'échangeur de la RD107 et le même itinéraire que pour le sens 1 pour rejoindre le CHU.
- L'itinéraire de retour est le même que celui de l'aller.

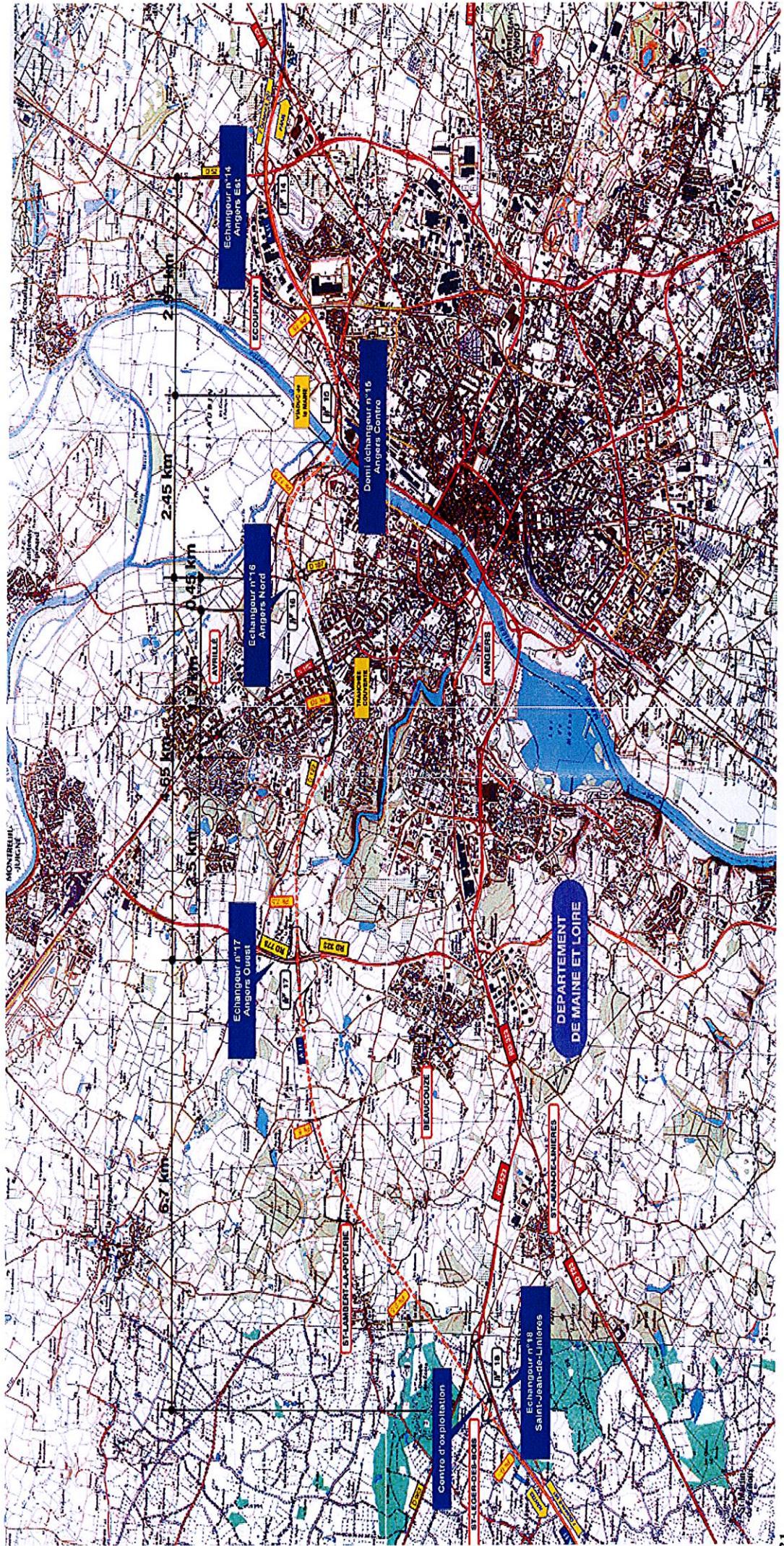
Les points de surveillance sont les mêmes que pour l'accident dans le sens 1

Itinéraires de la "grande noria" dans le plan ci-après.

Dispositions spécifiques ORSEC « Tranchée Couverte »

ANNEXES

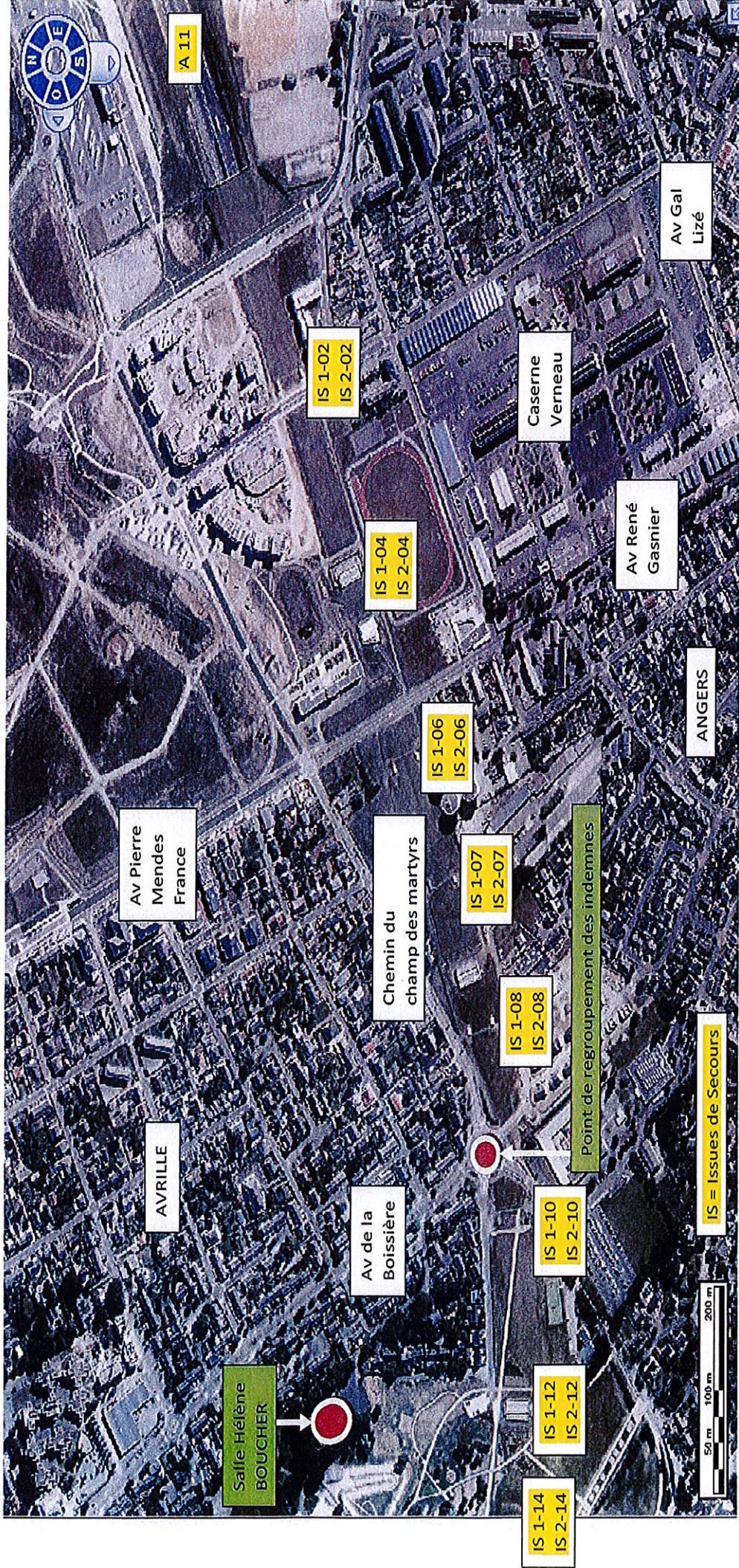
PLAN DE SITUATION



Dispositions spécifiques ORSEC « Tranchée Couverte »

ANNEXES

Localisation du COSEC "Hélène Boucher" (CARE)



2 CARE (= Centre d'Accueil et de Régroupement) (= ex LRI : Lieu de Rassemblement des Indemnes) situé Salle Hélène BOUCHER--Av René Leriche- 02 41 69 20 95

Dispositions spécifiques ORSEC « Tranchée Couverte »**ANNEXES****Glossaire des abréviations (1/2)**

ACROPOL	Automatisation des Communications Radios Opérationnelles de POLice
ANTARES	Adaptation Nationale des Transmissions Aux Risques Et aux Secours
BAU	Bande d'Arrêt d'Urgence
CARe	Centre d'Accueil et de Regroupement
CCC	Cellule Crise Communale
CIC	Centre d'Information et de Commandement
CIP	Cellule d'Information du Public
CME	Condition Minimale d'Exploitation
CNA	Contournement Nord d'Angers
COD	Centre Opérationnel Départemental
COI	Commandant des Opérations Internes
COZ	Centre Opérationnel de Zone
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
CORG	Centre d'Opérations et de Renseignements de la Gendarmerie
COS	Commandant des Opérations de Secours
CUMP	Cellule d'Urgence Médico-Psychologique
DAI	Détection Automatique d'Incidents
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DDT	Direction Départementale des Territoires
DOS	Directeur des Opérations de Secours
DZ	Drop Zone
EDSR	Escadron Départemental de Sécurité Routière
GTC	Gestion Technique Centralisée
IS	Issue de Secours
LTE	Local Technique Est
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PAU	Poste d'Appel d'Urgence
PCA	Poste de Centralisation des Appels
PCE	Poste Central d'Exploitation
PCO	Poste de Commandement Opérationnel
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PGT	Plan de Gestion de Trafic
PIS	Plan d'Intervention et de Sécurité (document exploitant)
PMO	Peloton MOrisorisé (Gendarmerie Nationale)
PMV	Panneaux à Messages Variables
PMA	Poste Médical Avancé
PMR	Personne à Mobilité Réduite

Dispositions spécifiques ORSEC « Tranchée Couverte »**ANNEXES****Glossaire des abréviations (2/2)**

POC	Permanence Opérationnelle de Centre
PRM	Point de Rassemblement des Moyens
PRO	Permanence Région Opérationnelle
RAU	Réseau d'Appel d'Urgence
RETEX	RETour d'EXpérience
SAMU	Service d'Aide Médicale Urgente
SAE	Système d'Aide à l'Exploitation ²
SAV	Signalisation d'Affectation de Voies
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
SMUR	Service Mobile d'Urgence et de Réanimation
SPCE	Superviseur du PC d'Exploitation (PCE)
TC	Tranchée Couverte
TGBT	Tableau(x) Général(aux) Basse Tension
TMD	Transport de Matières Dangereuses
TPC	Terre Plein Central
VSAV	Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes

Dispositions spécifiques ORSEC « Tranchée Couverte »
ANNEXES
Langage commun à utiliser dans le soutien aux populations

Les définitions

Compte tenu de la diversité des acteurs impliqués dans les différentes missions du dispositif ORSEC en général, et dans le soutien des populations en particulier, il est nécessaire de fixer un certain nombre de termes afin que soit adopté un langage commun.

Les typologies de personnes concernées par un événement

Victime :

personne concernée directement ou indirectement par l'événement, dont l'état nécessite la prise en charge par la chaîne médicalisée de secours. Les victimes sont catégorisées selon leur état par les secours. Elles ne sont pas concernées, au moins dans un premier temps, par le soutien des populations.

Impliqué :

personne qui, n'ayant subi aucun dommage physique ou psychique immédiatement apparent, est directement liée à l'événement, compte tenu de sa proximité géographique avec des victimes.

Sinistré :

personne qui a subi ou qui subit un préjudice au cours d'un événement.

Déplacé :

personne qui subit un événement lui interdisant de regagner temporairement ou définitivement son cadre de vie. Le déplacement initial peut être lié ou non à l'événement et s'effectuer dans les environs immédiats ou éloignés, comme dans un cadre international.

Proche :

personne ayant un lien d'encadrement, de responsabilité, affectif ou familial avec une personne concernée par l'événement.

